

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2018-54

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'ordonnance visant à favoriser l'innovation technique et architecturale;

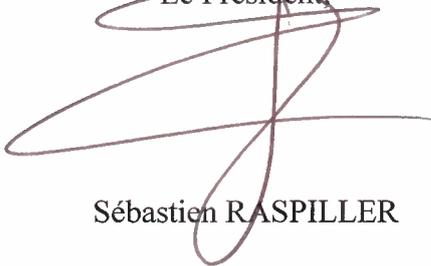
En ayant délibéré lors de sa séance du 10 octobre 2018,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 10 octobre 2018.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER